



Nom, prénom : _____

Adresse : _____

Tél. _____

Mail : _____

Mairie de Roquebrun

38 Avenue du Roc de l'Estang
34460 ROQUEBRUN

Roquebrun, le ____/____/____

Objet : Demande de concession funéraire

Madame Le Maire,

Je souhaite bénéficier d'une concession funéraire dans le cimetière de Roquebrun / Ceps / Escagnès*.

Je suis intéressé(e) par :

- une concession familiale de 3 m² / 6m²*
- une case au columbarium*, correspondant à l'emplacement N° ____.

Je joins à ma demande le règlement en 2 chèques à l'ordre de la trésorerie de Saint Pons de Thomières :

- 1 correspondant au tarif de la concession et,
- 1 correspondant aux frais d'enregistrement.

En vous remerciant à l'avance, je vous prie d'agréer, **Madame Le Maire,** l'expression de mes sincères salutations.

Signature

* Rayer les mentions inutiles



INFORMATIONS CIMETIÈRE

La commune de Roquebrun dispose d'un « cimetière vieux » et d'un « cimetière neuf » sur Roquebrun, au Hameau de Ceps et au Hameau d'Escagnès.

Les plans des cimetières (sauf Hameau d'Escagnès) sont disponibles en Mairie.

Les concessions sont perpétuelles. Leurs emplacements sont numérotés et correspondent aux concessions de 3m² ou 6m² de surface.

Pour une concession de 3 m² :

**Le tarif est de 275 €, il faudra fournir 2 chèques à l'ordre de la trésorerie de Saint Pons de Thomières :

- 250 € de concession
- 25 € de frais d'enregistrement

Pour une concession de 6 m² :

**Le tarif est de 530 €, il faudra fournir 2 chèques à l'ordre de la trésorerie de Saint Pons de Thomières :

- 500 € de concession
- 30 € de frais d'enregistrement

La commune dispose également d'un columbarium de 18 cases, sur Roquebrun uniquement, pouvant contenir jusqu'à 4 urnes par case et pour une durée de 30 ans. Le renouvellement est possible sous les mêmes conditions.

Le plan est disponible en Mairie.

**Le tarif est de 688 €, il faudra fournir 2 chèques à l'ordre de la trésorerie de Saint Pons de Thomières :

- 650 € pour 1 case (qui peut contenir jusqu'à 4 urnes)
- 38 € de frais d'enregistrement

Suite à votre choix, un formulaire est à compléter en Mairie, accompagné du paiement.